



DECES :
 ➤ **Mme Andrée BABIN**
 Décédée le 6 Septembre 2009

➤ **Mr Marcel DE BIASI**
 Décédé le 1er Octobre 2009

- **RFF :** Carte des fuseaux visibles sur www.gpso.fr
- **Demande de passeport :** mairie de Bazas
- **Elimination des déchets verts par incinération:** tout particulier doit faire une demande d'autorisation en mairie
- **Repas des anciens :** dimanche 7 Février 2010 à la salle des fêtes
- **Gilet ramassage scolaire :** le port du gilet est obligatoire pour les enfants utilisant ce service
- **Puits et forages existants :** les ouvrages existants au 31/12/2008 doivent être déclarés avant le 31/12/2009
- **Nouveaux puits et forages :** nouvel ouvrage réalisé depuis le 01/01/2009 doit être déclaré au plus tard 1 mois avant le début des travaux
- **Débardage bois :** Avant travaux de débardage de bois et transport de bois, déclaration obligatoire en Maire : arrêté municipal du 14/05/1997. Il est demandé aussi aux exploitants de faire en sorte que toutes pistes et chemins empruntés soient remis en l'état.

➤ **Rappels :**

Créations entreprises : - Secrétariat **Votre Plus** - Assistance Administrative

Céline GARBAYE : **05.56.65.87.40**

- **OCR** - Entretien et réparations Véhicules de Collection

Bruno DIORE : **05.56.65.72.62**

L'EDEN : ouverture de ce commerce multi-services prochainement

➤ **Communauté des Communes :** site internet

- www.cc-captieux-grignols

➤ **Conseiller Général, Mr Jean Luc GLEYZE :** site internet

- www.canton-captieux.fr

PAROLES DU VOYAGEUR



Fidèle au poste, je suis heureux de vous retrouver et encore une fois je ne suis pas venu pour rien. Sensible à la préservation de l'environnement et au bien être de chacun, mon sac s'est étoffé de nouvelles anecdotes :

« Malheureusement pour les inconditionnels de F1, mais heureusement pour les habitants de Giscos, le circuit rapide de la traversée du village est rayé des grands prix de France »

« Après l'or noir voici l'or bleu : la palombe déjà célèbre dans notre région pourrait changer d'appellation tant elle se ferait désirée en devenant si difficile à attraper. »

« Bravo à tous les bénévoles qui ont apporté leur touche personnelle aux décorations de Noël de Giscos en posant, encore une fois, leurs déchets juste à côté des containers ».

Infos pratiques

Infos pratiques

MAIRIE DE GISCOS

05.56.65.82.36

mairie.giscos@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

Mercredi 9H à 12 H 30

Vendredi 9 H à 16 H

SOMMAIRE :

• **PAGE 1 :**

Mot du Maire et tribune libre

• **PAGE 2,3,4,5 :**

Infos communales

• **PAGE 6 :**

La vie associative

• **PAGE 7 :**

Tribune libre

• **PAGE 8 :**

Etat civil

Infos pratiques

Le Voyageur

DANS CE NUMÉRO :

- Le mot du maire 1
- Gens de GISCOS 2
- Aménagement du bourg 3
- PLU 4
- RFF 5
- Restaurant scolaire 6
- Recensement population 7
- Multi Services 8
- Ecole 9
- Retraite Mme NADEAU 10
- Goûteurs d'eau 11
- Synthèse Comptes Rendus Conseil 12
- Société Sportive 13
- Tout in Coulou 14
- Tennis 15
- Le Comité des fêtes 16
- Historique de la Louveterie 17
- L'état civil 18
- Infos pratiques 19
- Paroles du voyageur 20

CAP SUR GISCOS

NUMERO 2

DECEMBRE 2009

LE MOT DU MAIRE

L'année 2009 se termine.

Elle a été pour la commune l'année de l'Aménagement du bourg ; et pour le canton le grand chantier de l'autoroute.

Demain 2010 sera l'année des décisions concernant la LGV.

Le Sud Gironde mute. Faut-il y voir plutôt des avantages ou bien des inconvénients ? Chacun de nous a ses interrogations, ses espoirs et ses doutes.

Pour ma part je reste confiant en l'avenir et je vous souhaite à toutes et à tous une excellente année 2010.

GENS DE GISCOS

Dans le premier numéro, nous vous avons présenté Giscos d'une façon générale. Cette fois-ci nous avons voulu vous relater la vie de Giscos au début du 20ème siècle, qui était bien différente de celle d'aujourd'hui.

A l'époque l'eau courante et l'électricité n'existaient pas et le travail était pénible. Des personnes faisaient le fenaison (le foin) et le fumier se ramassait pour être mis sur les champs mais également sur les prés. Le dépiquage se faisait à la main : on tapait le blé sur une barrique ou une table pour faire sortir le grain. Les hommes coupaient les pins avec un « passe partout » et débardaient avec des charrettes. Ils faisaient la taillère : méthode qui consistait à couper de la bruyère pour pailler les vaches lorsqu'elles se reposaient. Les hommes résinaient les pins c'est-à-dire qu'ils coupaient avec un

faisant une plaie d'où coulait de la résine. Pour récupérer cette résine ils mettaient des pots en dessous que les femmes portaient une fois pleins pour les vider à l'aide d'une « quouarte » dans une barrique. Cette résine était utilisée pour la fabrication de peintures, de colophane, d'essence térébenthine. Les Giscosaises étaient habillées toute en noir avec un grand cotillon qui leur descendait jusqu'en bas et un « couet » (une coiffe). Elles faisaient les lessives au ruisseau.

Le village s'animait 2 fois par an sous forme de fêtes où les gens buvaient de la piquette de sourbe ou du cidre fait maison avec les pommes récoltées. Ils se déplaçaient à pied et certains enfants faisaient jusqu'à 5 km pour se rendre à l'école ; une école où il y avait une classe unique qui a compté jusqu'à 40 élèves. Le menu de la cantine se résumait à un morceau de pain et une portion de chocolat. La cloche de l'église sonnait le matin, le midi et le soir, elle servait en cas de « toxin » : quand il y avait un incendie la cloche sonnait pour en informer la population qui se regroupait pour éteindre les flammes en frappant dessus à l'aide de petits pins.

Mais la difficulté du travail était oublié le temps des veillées : les gens de Giscos se réunissaient pour se raconter des histoires, ils parlaient patois, ils mangeaient des châtaignes, des miques. Pour s'éclairer ils se servaient d'un peu de résine et d'une mèche, le tout était mis dans un pot de pin. Lors de ces soirées ils s'amusaient, ils dansaient la « paillourde », la danse du bambou ou la danse du banc.

A cette époque, il se dégageait déjà un esprit d'entraide et de solidarité. Il existait un four communal unique, situé (et encore de nos jours) au milieu des pins. Chaque personne portait leur propre bois pour allumer le four et y faire cuire leur pain noir. Quand il restait du pain dur, il était réchauffé au four ; ensuite les gens prenaient une bassine pour y mélanger le pain et du lait : cette mixture représentait un repas supplémentaire.

La guerre de 14/18 n'a pas épargné les gens de Giscos et les hommes sont rentrés du front meurtris. L'instituteur de l'époque emmenait les enfants devant le monument aux morts et les anciens combattants relaient leur douloureuse expérience : la mort, la peur, les tranchées, les rats, les poux, la « grosse berta » (le gros canon). Ils parlaient de leur souffrance et de l'éloignement d'avec leurs proches.

Mais heureusement un loisir existait déjà : la chasse à la palombe. Bien sûr les chasseurs n'utilisaient pas de filets et ils ne connaissaient pas les cabanes en planches, ils tiraient sur les palombes à la volée. Ils chassaient avec un fusil à piston qu'ils bourraient par le haut avec de la poudre, de la filasse et du plomb.

Au fil du temps les choses ont changé, la vie a évolué mais la tradition de l'oiseau bleu n'a pas pris une ride : elle a été et restera encore pour longtemps une passion ancrée dans l'histoire de Giscos.

AMENAGEMENT DU BOURG

Les travaux routiers de la D10 ainsi que la pose des candélabres au centre du bourg sont terminés. Il semblerait qu'en plus du côté esthétique de Giscos « by night », nous soyons arrivés à maîtriser la vitesse dans le centre bourg. L'Aménagement du bourg doit passer en phase 2 en mars 2010.

La phase 2 concerne : * l'aménagement des trottoirs de la RD10
* l'aménagement des trottoirs devant la mairie et l'école
* l'aménagement paysagiste de l'ensemble

Cette phase sera retardée car suite à la tempête Klaus ERDF a pour mission d'enfouir les lignes HTA (moyennes tensions) dans la région. Cet enfouissement de lignes concerne notamment la HTA venant d'Escaudes « poste de Pêtres » et se dirigeant vers Allons jusqu'au poste de « Guirauduc ».

Ces travaux d'enfouissement devraient être terminés pour octobre 2010 et ceci afin de finir les aménagements prévus avant la fin de l'année 2010.

PLU

Un retard dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme dû à la prise en compte des énergies telles que l'eau, l'électricité etc..., ne nous a pas permis de présenter le projet global, comme convenu, le 2ème Trimestre 2009.

Nous espérons que ces obstacles seront surmontés lors du 1er trimestre 2010. Après avoir finalisé le Plan d'Aménagement de Développement Durable et les plans de pré-zonages une réunion avec la population aura lieu dans le courant du 1er Semestre 2010

RFF (Réseau Ferré de France)

RFF a retenu deux scénarios de tracé de 1000 mètres concernant la ligne Bordeaux-Toulouse dans le sud Gironde :

- 1er scénario : tracé passant le plus au nord entre et Lerm et Musset puis plongeant vers Marions et les 3 Chênes.
- 2ème scénario : tracé passant le plus au sud et traversant la commune de Giscos vers sa pointe Landaise.

Ces 2 fuseaux de 1000 mètres sont toujours d'actualité. La restitution du choix de l'un de ces 2 fuseaux sera effective le 11 Janvier 2010.

Les arguments avancés par RFF sur ces 2 fuseaux laisseraient penser qu'il y a de fortes chances que le réseau le plus au nord soit retenu. Mais ?

En ce qui concerne la ligne Bordeaux-Hendaye son tracé sera dépendant du choix de la ligne Bordeaux-Toulouse.

RESTAURANT SCOLAIRE

Le RPI a pérennisé l'école de Giscos. La cantine actuelle n'étant plus aux normes et d'une capacité insuffisante, le Conseil Municipal a décidé pour la rentrée 2010 de mettre à disposition un restaurant scolaire pouvant accueillir jusqu'à 30 élèves.

Il sera construit dans la cour de l'école, il comprendra une cuisine pour l'élaboration de 30 repas, une partie restaurant où il pourra être servi jusqu'à 30 couverts et une partie salle de réunion pour la réalisation de différentes activités scolaires. Le montant des travaux s'élèvera aux alentours de 150 000 € HT. Ils seront financés par l'Etat (DGE) à hauteur de 35%, par le Conseil Général 7%, par une éventuelle participation de la réserve parlementaire, et enfin par un emprunt communal sur 20 ans.

RECENSEMENT POPULATION ENTRE LE 21/01/2010 ET LE 20/02/2010

L'enquête de recensement, maintenant annuelle, permet d'obtenir des informations plus fiables et plus récentes. Vos élus peuvent alors mieux adapter les infrastructures et les équipements à vos besoins. Le recensement repose sur un partenariat étroit entre les communes et l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Giscos, comme toutes les communes de moins de 10 000 habitants, fait l'objet d'une collecte tous les cinq ans auprès de l'ensemble de sa population. Giscos est recensé en 2010.

Un agent recenseur, identifiable par une carte officielle tricolore comportant sa photographie et la signature du maire de votre commune, se rendra à votre domicile à partir du jeudi 21 Janvier 2010

Il vous remettra une feuille de logement, un bulletin individuel pour chaque personne vivant habituellement dans le logement recensé et une notice d'information sur le recensement et sur les questions que vous pouvez poser. L'agent recenseur peut vous aider à remplir les questionnaires. Il les récupérera lorsque ceux-ci seront remplis. En cas d'absence, vous pouvez soit confier vos questionnaires remplis, sous enveloppe, à un voisin, à charge pour lui de les transmettre à l'agent recenseur, soit les retourner à votre mairie ou à la direction régionale de l'Insee.

Les questionnaires doivent être remis à l'agent recenseur ou retournés à la mairie ou à l'Insee au plus tard le samedi 20 février 2010.

Votre réponse est importante. La qualité du recensement en découle. Participer au recensement est un acte civique mais aussi une obligation légale en vertu de la loi du 7 juin 1951 modifiée. Toutes vos réponses sont confidentielles. Elles sont transmises à l'Insee et ne peuvent faire l'objet d'aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour obtenir des renseignements complémentaires, contactez votre mairie au 05.56.65.82.36

HISTORIQUE DE LA LOUVETERIE

Monsieur LEBERON vous propose de mieux connaître l'origine de la Louveterie et son évolution dans le temps en vous présentant un résumé de son histoire proposé dans le « Guide du Lieutenant de Louveterie » (1998 - 4ème Edition).

Devant la multitude de loups qui ravageaient les troupeaux et devenaient un danger pour les populations, Charlemagne dans un capitulaire de 813 ordonna à ses Comtes de désigner, dans leurs circonscriptions, deux officiers dont les fonctions consistaient à chasser les loups. Ces « luparii » jouissaient de privilèges importants : exemption du service militaire, droit de gîte, perception d'une mesure de grains sur les levées faites pour le compte de l'empereur, prime prélevée sur les habitants pour « chaque tête de loup », remboursement des dépenses des chevaux et des chiens, etc.

De 1395 à 1404, Charles VI supprima les Louvetiers qui abusaient de leurs pouvoirs. Par ordonnance de 1396 le Roi tout en maintenant pour les « non nobles autres que les ecclésiastiques, bourgeois » la défense de chasser, permit aux laboureurs de chasser les bêtes de leurs récoltes « au temps que les porcs ou autres bêtes sauvages vont aux champs pour manger les blés... ». Cette autorisation ne permettant pas aux laboureurs de tuer les loups leur nombre augmentait tous les ans et en 1401 les commissions de Louveterie furent rétablies. Les Louvetiers avaient alors la possibilité « de lever deux derniers parisis par tête de loup, quatre par louves sur chaque feu de toutes les paroisses situées dans un rayon de deux lieues de l'endroit où la bête avait été prise ».

François 1er devait fixer d'une manière plus précise les fonctions de Grand Louvetier ainsi que celles des Officiers de Louveterie et par Ordonnance de 1520 le Grand Louvetier fut chargé d'entretenir aux frais du trésor royal un équipage spécial pour la chasse aux loups.

Grâce à l'extension que François 1er donna à la Louveterie, les ravages exercés par les loups auraient dû être considérablement diminués, mais les longues périodes de guerres et de troubles empêchèrent la destruction des animaux sauvages.

Sous les règnes de Charles IX et d'Henri III les loups deviennent un véritable fléau et l'on retrouve traces de plusieurs Ordonnances Royales relatives au droit de destruction des loups.

Au début du règne de Louis IV la charge du Grand Louvetier était exercée par Jacques le Roy, chevalier, Seigneur de la Grange-le-Roy et de Grisy-en-Brie.

Aucun nouveau règlement concernant la chasse des loups et la Louveterie ne parut pendant le règne de Louis XIII. Rappelés seulement en passant que ce dernier aimait la chasse avec passion et que la Vénerie prit un grand développement et atteignit un degré de perfection qui ne fut guère dépassé sous les règnes suivants.

La manière la plus usitée, au XVIIème siècle, de prendre les loups était de les courir avec des lévriers. Pour la destruction des loups les Officiers de Louveterie avaient le choix des moyens : ils pouvaient les chasser soit avec des lévriers, soit à la force de chiens, leur tendre des pièges ou les tuer à l'affût ; toutefois ils faisaient le plus fréquemment des battues, qu'on appelait alors « huées ou tricraques » et pour lesquelles ils avaient le droit de rassembler le nombre de personnes qu'ils croyaient nécessaires.

C'est également sous Louis XIV que parut le 26 Février 1697 un arrêté ordonnant dans certaines provinces des huées ou battues et chasse aux loups pour lesquelles les habitants seraient requis. Cette disposition est encore applicable en vertu de la loi du 5 Avril 1884. Malgré toutes ces mesures, à la fin du XVIIème siècle les loups étaient aussi nombreux que jamais et causaient des ravages de toutes sortes particulièrement dans l'Orléanais et le Nivernais.

Pendant le règne de Louis XV, il y eut de très graves difficultés entre les Lieutenants de Louveterie et les Maîtres des Eaux et Forêts, à tel point que l'un d'eux qui s'opposait à une chasse au loup de M. de Flamarens dans la région d'Amboise fut emprisonné.

Pour prévenir le retour de semblables difficultés, un arrêté du 28 Février 1773 prescrivit qu'à l'avenir les Lieutenants de Louveterie seraient placés sous les ordres des Intendants de Provinces. Nous trouvons là, probablement, l'origine de la raison pour laquelle les lieutenants de Louveterie détiennent actuellement leurs pouvoirs des Préfets.

Louis XVI voulant surtout éviter les difficultés et les conflits entre les Maîtres des Eaux et des Forêts et les Officiers de Louveterie, crut bien faire en accordant à ces derniers de très larges privilèges. Cela ne donna aucun résultat positif. La Louveterie fut supprimée sous prétexte d'économie et ceci malgré les services considérables rendus depuis tant de siècles par les Louvetiers.

Napoléon 1er rétablit la Louveterie sous la direction du Grand Veneur et le règlement du 8 fructidor an XII (28 août 1814) déterminera l'organisation de la Louveterie et les fonctions des Louvetiers. Ce règlement fut signé par le maréchal Berthier, Grand Veneur de la couronne, qui remplissait aussi les fonctions du Grand Louvetier sans en avoir le titre.

Sous Louis-Philippe l'Ordonnance du 16 octobre 1830 reproduisait les termes du règlement du 1er germinal an XII recommandant la destruction des animaux nuisibles, loups, renards, blaireaux et autres animaux malfaisants. Deux ans après par Ordonnance du 18 août 1832 le Roi conserva aux Officiers de Louveterie tous les droits et attributions attachés à leurs commissions.

Enfin la loi n°71-552 du 9 juillet 1971 tendant à adapter le corps des Lieutenants de Louveterie à l'économie moderne a remplacé les textes anciens régissant la Louveterie. Ses dispositions sont maintenant reprises par la nouvelle codification du Code Rural dans ses articles L. 227-1 à L. 227-7 et R. 227-1 à R. 227-3.

Michel de PONTBRIAND
Président d'Honneur de l'Association des Lieutenants de Louveterie de France

Prochainement la Louveterie de nos jours

Société Sportive de Football


Match au stade Blanchard à GISCOS

CALENDRIER EQUIPE B





	20/12/09 : SCG - Bazas
	24/01/10 : SCG - St Symphorien
	31/01/10 : SCG - Cérons
	21/02/10 : SCG - St Pierre de Mons
	14/03/10 : SCG - Hure Fontet
	11/04/10 : SCG - St Macaire
	25/04/10 : SCG - Beguey/Cadillac

Matches au stade à CUDOS

CALENDRIER EQUIPE A

	17/01/10 : SCG - St Médard d'Eyrans
	14/02/01 : SCG - Pondaurat
	07/03/10 : SCG - Martillac
	28/03/10 : SCG - Louchats
	18/04/10 : SCG - Beautiran
	02/05/10 : SCG - St Symphorien
	16/05/10 : SCG - Sauveterre

Appel à candidature : une équipe quine est en place au S.C.C.G. Un loto étant prévu chaque mois (le 4ème week-end) et après de nombreuses années de bons et loyaux services les animateurs de celui-ci désirent prendre un peu de recul. Le club et ses dirigeants recherchent donc de nouveaux volontaires et de nouvelles idées pour maintenir l'activité au sein du Sporting club. Toute personne désireuse de s'investir peut contacter Michel GARBAYE au 06.29.44.10.65.

Prochaines quines :  le 22 Janvier 2010
 le 26 Février 2010
 le 26 Mars 2010
 le 23 Avril 2010

Comme chaque année la Société Sportive organise son traditionnel Ball Trap le 5 et 6 Juin 2010

TOUT IN COULOU

Toute l'équipe de peintres amateurs de Giscos, après 3 années de travail, se prépare pour leur première exposition de peintures. A cette occasion nous vous invitons à venir les encourager, en découvrant leurs réalisations qui seront exposées à la salle des fêtes le samedi de la kermesse de l'école de Giscos (qui aura lieu fin juin).

Toute personne désireuse de rejoindre ce groupe, où les cours sont donnés dans une ambiance joyeuse et conviviale, sera la bienvenue et peut se renseigner auprès de Brigitte au 09.60.37.19.26

TENNIS

La Section Tennis a été créée en 1988. Le court de tennis est accessible à toute personne moyennant un "abonnement" pour une année et l'achat d'une clé :

- * membre de - de 14 ans : Gratuit
- * Membre de + de 14 ans habitant la Commune : 12 €
- * Membre + de 14 ans hors commune : 28 €
- * forfait à l'heure : 5 €/heure
- * Clé : 5 €

Les cartes et les clés sont disponibles chez Karine NADEAU au 05.56.65.15.50.

LE COMITE DES FETES

Le bilan de la fête du mois d'Août 2009 est largement positif et tous les membres du comité des fêtes remercient gracieusement toutes les personnes qui ont participé au bon déroulement des festivités ainsi que tous les généreux donateurs.

La prochaine fête de printemps aura lieu comme d'habitude le premier week-end du mois de Mai 2010. L'assemblée générale se tiendra dans le courant du mois du Mars, lors de cette réunion tous nouveaux bénévoles et toutes nouvelles idées seront les bienvenus. Vous trouverez le détail du programme de la fête et la convocation à l'assemblée dans les prochaines parutions du Petit Sabitout.

L'ensemble du Comité des fêtes vous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année.

MULTI SERVICES

A GISCOS, ouverture prochaine d'un commerce multi-services, au lieu dit « Cousins », route d'Allons : L'EDEN.

Ce nouveau commerce permettra de joindre l'utile à l'agréable avec la vente de pains et de viennoiseries cuits sur place, un bar, une épicerie, des munitions.

Venez découvrir notre nouveau point de rencontre chaleureux et pratique à Giscos.

Jean Pierre et Lydie GIRODEAU vous y accueilleront avec plaisir en essayant de satisfaire tous vos besoins.

A très bientôt.

ECOLE



M. ADOLPHE compte cette année à l'école 15 élèves inscrits, répartis comme suit : 8 enfants en CE1 et 7 enfants en CE2.

Tous les écoliers prennent leur repas sur place sous la houlette de « Babet » et attendent avec impatience le moment où ils pourront s'installer dans la cantine toute neuve qui va être construite pour eux.

Pour aider la coopérative scolaire, plusieurs actions et manifestations ont été ou seront organisées au cours de cette année scolaire : rédaction du « journal de la classe » par les élèves, vente de gâteaux et de crêpes le vendredi 12 Février 2010 et la kermesse des écoles qui se tiendra fin juin 2010.

Enfin, la sortie de cette fin d'année scolaire se déroulera sous le thème de la Préhistoire.

Lors de ces différentes animations, toutes les aides extérieures ont été ou se-

ront les bienvenues, et nous en remercions tous les participants.

RETRAITE DE MME NADEAU ALICE

Après 15 années de bons et loyaux services Madame Alice Nadeau est partie à la retraite.

Pour fêter son départ un apéritif dinatoire a été organisé, avec les membres du Conseil Municipal et les employés communaux.

A cet occasion, Monsieur le Maire, a tenu à remercier Alice pour la qualité de son travail et a souligné son dévouement pour la commune de Giscos. Il lui a également présenté ses meilleurs vœux en lui souhaitant une bonne et agréable retraite. La cérémonie s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur.

Une friteuse lui a été offerte pour s'adonner à un de ses passes temps : la cuisine et après un bon repas elle pourra également profiter d'un pack cadeau pour des soins de remise en forme aux thermes à Casteljaloux.



GOUTEURS D'EAU

Une réunion a été organisée le Mercredi 2 Décembre à la demande du Syndicat des Eaux de Lerm et Musset suite aux réclamations concernant la qualité de l'eau potable. Cette réunion pilotée par la Lyonnaise des eaux (gestionnaire du réseau d'eau potable) avait pour but de mettre en place et de former des « goûteurs d'eau » afin d'analyser l'eau avant d'engager d'éventuels travaux importants.

Pour la commune de Giscos, Mme MOURLAN, représentant le secteur de la route d'Escaudes et Mme GARBAYE, le secteur de la route d'Allons, ont été formées lors de cette réunion à la dégustation de l'eau : elles ont repéré les goûts de chlore, de terre, de moisi, de pharmacie etc...

Pendant six mois, ces deux « testeuses » vont analyser le goût de leur eau tous les quinze jours en rapportant les informations identifiées sur un formulaire qui sera ensuite analysé afin de déterminer si des travaux sont utiles.

